

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services		336 607. 54	336 607. 54	296 338. 32	40 269. 22	13. 59
Chiffre d'affaires NET		336 607. 54	336 607. 54	296 338. 32	40 269. 22	13. 59
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 747. 82		2 747. 82	
Autres produits			122. 21	6. 60	115. 61	N5
Total des Produits d'exploitation (I)			339 477. 57	296 344. 92	43 132. 65	14. 55
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			76 470. 11	65 646. 47	10 823. 64	16. 49
Impôts, taxes et versements assimilés			2 654. 68	1 334. 14	1 320. 54	98. 98
Salaires et traitements			176 471. 32	162 981. 81	13 489. 51	8. 28
Charges sociales			56 973. 99	54 074. 96	2 899. 03	5. 36
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 970. 00	4 136. 78	- 1 166. 78	-28. 21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			50. 41	88. 40	- 37. 99	-42. 98
Total des Charges d'exploitation (II)			315 590. 51	288 262. 56	27 327. 95	9. 48
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			23 887. 06	8 082. 36	15 804. 70	195. 55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4. 30	5. 72	- 1. 42	- 24. 83
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	4. 30	5. 72	- 1. 42	- 24. 83
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	612. 95	456. 15	156. 80	34. 37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	612. 95	456. 15	156. 80	34. 37
2. Résultat financier (V-VI)	- 608. 65	- 450. 43	- 158. 22	- 35. 13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	23 278. 41	7 631. 93	15 646. 48	205. 01
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		45. 00	- 45. 00	- 100. 00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		45. 00	- 45. 00	- 100. 00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		- 45. 00	45. 00	100. 00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	3 492. 00	1 145. 00	2 347. 00	204. 98
Total des produits (I+III+V+VII)	339 481. 87	296 350. 64	43 131. 23	14. 55
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	319 695. 46	289 908. 71	29 786. 75	10. 27
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	19 786. 41	6 441. 93	13 344. 48	207. 15

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	723. 00	723. 00				
	Fonds commercial (1)	214 868. 00		214 868. 00	214 868. 00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	46 252. 24	39 705. 96	6 546. 28	9 516. 28	- 2 970. 00	- 31. 21
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 900. 00		6 900. 00	6 900. 00		
	Total II	268 743. 24	40 428. 96	228 314. 28	231 284. 28	- 2 970. 00	- 1. 28
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 816. 66		3 816. 66		3 816. 66	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	71 305. 32		71 305. 32	55 389. 24	15 916. 08	28. 73
	Autres créances	1 279. 94		1 279. 94	11 276. 64	- 9 996. 70	- 88. 65
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	249 451. 67		249 451. 67	257 121. 18	- 7 669. 51	- 2. 98
	Charges constatées d'avance (3)	1 711. 77		1 711. 77	1 980. 85	- 269. 08	- 13. 58
	Total III	327 565. 36		327 565. 36	325 767. 91	1 797. 45	0. 55
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	596 308. 60	40 428. 96	555 879. 64	557 052. 19	- 1 172. 55	- 0. 21

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 220 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	220 000.00	220 000.00		
	Réserves				
	Réserve légale	22 000.00	22 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	228 521.94	231 080.01	- 2 558.07	- 1.11
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 786.41	6 441.93	13 344.48	207.15
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	490 308.35	479 521.94	10 786.41	2.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	37 637.59	52 564.11	- 14 926.52	- 28.40
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 745.78	2 442.24	303.54	12.43
	Dettes fiscales et sociales	25 187.92	22 355.98	2 831.94	12.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		167.92	- 167.92	- 100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	65 571.29	77 530.25	- 11 958.96	- 15.42
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	555 879.64	557 052.19	- 1 172.55	- 0.21

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

65 571.29

39 892.00

A.B.L. METAL
S.A.S. au capital de 220.000 €
Siège social : 108 rue Ordener, 75018 PARIS
R.C.S. PARIS 500 597 372

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 Mai 2023

L'an deux mille Vingt trois
Le vingt deux Mai
A 18 heures

L'associé unique de la société A.B.L. METAL, S.A.S. au capital de 220.000 € dont le siège est situé au 108 rue Ordener, 75018 PARIS, au siège social, lui même Président de la société, a convoqué l'assemblée générale annuelle pour statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022.

L'associé présent est :

- Monsieur Laurent SANZ propriétaire de l'intégralité des actions de la société.

Il prend les décisions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique après examen du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice distribuable sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 19.786€.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante:

Origine : bénéfice de l'exercice	19.786€
Affectation : Dividende	19.786€

En outre, l'associé unique décide de prélever la somme de 20.214 € sur le compte report à nouveau, dont le solde est en conséquence porté à 208.307 €.

Les sommes distribuées s'élèvent en conséquence à 40.000 €.

Ces sommes font l'objet de l'emploi suivant:

- Paiement de 12.000 € au titre du Prélèvement Unique Forfaitaire dont 6.880 € au titre des prélèvements sociaux et 5.120 € au titre de l'IR ;
- paiement net d'un dividende de 28.000 €.

18

QUATRIEME RESOLUTION

En outre, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique reconnaît qu'a été versé au cours des trois derniers exercices :

	Abattement de 40 %	absence abattement	TOTAL
Du 1 ^{er} /01/2020 au 31 /12/2020 : 9.000 €		NEANT	9.000 €
Du 1 ^{er} /01/2021 au 31/12/2021 : 9.000 €		NEANT	9.000 €
Du 1 ^{er} /01/2022 au 31/12/2022 : 9.000 €		NEANT	9.000 €

Etant ici précisé que l'associé n'a pas opté pour une imposition au titre de l'IR en 2020,2021,2022 mais au titre du prélèvement unique forfaitaire – donc sans prise en compte d'un abattement.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte de ce que, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas au titre de charges imputés sur l'exercice des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, dit qu'il sera fait mention des conventions visées audit rapport sur le registre social.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, il est dressé procès-verbal à 18 H15, qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et es qualité de Président.

**Monsieur SANZ, Président,
Associé unique**

